



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chômage

Question au Gouvernement n° 3415

Texte de la question

HAUSSE DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Philippe Folliot. Madame la ministre du travail, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a bondi de 42 000 le mois dernier en France métropolitaine. Il s'agit de la plus forte augmentation depuis deux ans alors que, dans le même temps, le chômage recule dans la zone euro.

Pôle emploi enregistre hélas un nouveau seuil catastrophique, avec 3,59 millions de chômeurs inscrits en catégorie A au mois d'octobre – c'est un nouveau record, avec 644 000 personnes supplémentaires depuis 2012. Toutes catégories confondues, on compte 1,4 million de chômeurs supplémentaires.

Le sujet de l'emploi ne se résume pas au seul désastre mensuel des chiffres du chômage. Certes, il faut faire preuve d'humilité en la matière, tant la situation s'est dégradée depuis une décennie. Mais le sujet ne se résume pas aux promesses non tenues du Président de la République et de son gouvernement.

Derrière chaque fermeture d'usine, derrière chaque licenciement, ce sont des hommes et des femmes dont la vie professionnelle, voire familiale, est brisée. Le travail n'est pas qu'une source de revenus ; c'est aussi un lien social, le sentiment d'utilité, d'appartenance à la société.

M. Jean-Luc Laurent. Exact !

M. Philippe Folliot. Madame la ministre, en refusant aujourd'hui les propositions de l'UDI et toute discussion sur le temps de travail et la mise en place d'un contrat assoupli pour favoriser l'emploi dans les TPE et les PME, le Gouvernement commet une faute lourde. La multiplication des contrats aidés ne pourra, à elle seule, soutenir la croissance de notre économie et compenser la destruction de centaines de milliers d'emplois, due, en grande partie, à l'absence de décisions de votre majorité.

Ma question est simple : la hausse du chômage restera-t-elle jusqu'en 2017 l'un des marqueurs de ce quinquennat ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Monsieur le député, je partage ce que vous avez dit sur la désespérance sociale que nourrit le chômage de longue durée. Les expérimentations proposées par cette assemblée – je pense notamment à la proposition de

loi d'expérimentation de « territoires zéro chômeur de longue durée » de Laurent Grandguillaume – doivent nous permettre d'explorer de nouvelles voies.

M. Philippe Briand. Il faut surtout baisser les charges et réformer le code du travail !

Mme Myriam El Khomri, ministre. Vous critiquez les emplois aidés, mais je peux vous dire que, lorsqu'ils sont ciblés et accompagnés d'une véritable formation, ces emplois sont un outil très efficace pour cette catégorie de chômeurs, même s'ils ne conviennent pas à tous les demandeurs d'emploi.

Avant tout, notre économie doit créer de l'emploi. C'est le sens des réformes que nous menons, du texte que proposera Emmanuel Macron pour favoriser les nouvelles opportunités économiques, ou du projet de loi que je défendrai, qui vise à réformer le code du travail pour laisser plus de place à la négociation, aux accords d'entreprise et de branche, essentiels pour les TPE. Parce que ce sont en effet ces entreprises qui créent de l'emploi dans notre pays, il est essentiel que nous arrivions à simplifier la vie des TPE et des PME, et c'est le sens du projet de loi que je vais défendre.

Voici quelques mois, nous avons mis en place, pour les TPE, l'aide à l'embauche d'un premier salarié. Ce dispositif est encore insuffisamment connu. J'ai bien conscience que nous devons réussir, avec les chambres des métiers, à mieux communiquer dans les territoires et à donner une plus grande lisibilité à l'ensemble des dispositifs.

Nous réformerons jusqu'à la fin de cette législature. Il est essentiel de recréer un climat de confiance pour les entreprises. Nous y arriverons en faisant davantage confiance aux acteurs de terrain, à travers les accords d'entreprise, pour assurer de meilleures adaptations de notre droit du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3415

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 décembre 2015](#)